



Délibération
du bureau syndical
Séance du 18 octobre 2024
Convention IRVE avec la SNCF pour
Plouzévédé

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 09
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de votants : 11

Le dix-huit octobre deux mille vingt-quatre, à dix heures, le bureau du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le onze octobre deux mille vingt-quatre s'est réuni à QUIMPER au siège du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Etaient présents :

Secteur d'ABERS/IROISE :

- Antoine COROLLEUR (Plourin)
- Roger TALARMAIN (Plouguin)

Secteur du CENTRE :

- Pierrot BELLEGUIC (Kergloff)

Secteur de CROZON-CHATEAULIN :

- Xavier BOREL (Le Faou)

Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON :

- Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay)

Secteur de MORLAIX :

- François HAMON (Saint-Martin-des-Champs)

Secteur de QUIMPER :

- Hervé HERRY (Ergué-Gabéric) reçu pouvoir de Thomas FEREC

Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU :

- Marie-José TOULLEC (Bannalec)

Collège des EPCI :

- Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes) reçu pouvoir de Jean-Yves QUERE

▪ **Services du SDEF :** Jacques MONFORT, Directeur, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, Christian HENAFF, Responsable du pôle administratif et comptable et Morgane BOULIERE, Responsable du pôle juridique

Excusés : Secteur du CAP SIZUN : René SOUBEN (Mahalon), Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN : Jean-Yves QUERE (Ploudaniel) Secteur du PAYS BIGOUDEN : Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé) Secteur de QUIMPER : Thomas FEREC (Briec), Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU : Jacques RANNOU (Rosporden)

Est élu secrétaire de séance : Pierrot BELLEGUIC

Convention IRVE avec la SNCF pour Plouzévédé **Délibération B2024-38**

Sur proposition du Président, Jacques MONFORT, Directeur, présent la convention avec la SNCF.

La SNCF réalise une expérimentation unique sur le territoire du Pays de Landivisiau, du printemps 2024 au printemps 2025, deux mobiliers ruraux innovants ont été implantés à Guimiliau et Plouzévédé (MAM= Mobiliers d'Activation des Mobilités). De l'autopartage et du vélopartage sont proposés pour se déplacer autrement et en toute simplicité.

Dans le cadre de cette expérimentation, La SNCF a mis en place un service d'autopartage – Elle utilise actuellement la borne, Rue du Calvaire à Guimiliau, propriété du SDEF. Il y a 2 points de recharges – ces deux points sont à maintenir jusqu'en avril 2025 (avenant en cours de signature)

Le souhait de la SNCF est de développer l'autopartage sur la commune de Plouzévédé. La borne concernée est celle située Place du Champ de Foire – cette borne est propriété du SDEF. La SNCF souhaiterait exploiter un des deux points de recharge.

Financièrement, c'est la SNCF qui prend en charge les coûts spécifiques de l'autopartage (pose et connexion d'une boîte à clefs, le stickage temporaire, les coûts de programmations puis la remise en état à la fin de l'expérimentation. Le SDEF prendra en charge les coûts habituels d'exploitation du point de charge (la maintenance, la supervision, l'achat d'électricité...)

Il est proposé une convention.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la demande de la SNCF sur l'utilisation d'un point de charge sur la commune de Plouzévédé dans le cadre de son expérimentation et du développement de l'autopartage,
- Autoriser le Président à signer la convention d'offre de concours pour la réalisation de travaux – Borne de recharge électrique pour véhicules électriques Place du Champ de Foire à Plouzévédé, et tout avenant pouvant intervenir.

Le 27 janvier 2025

Le Président du SDEF
Antoine COROLLEUR

Le secrétaire de séance
Pierrot BELLEGUIC

